



Pointe-à-Pitre, le 5 juin 2020

AVIS AUX PLAISANCIERS

* * *

CONSIGNES POUR LA SAISON CYCLONIQUE

Comme chaque année à cette période, l'attention des usagers est attirée sur les mesures préventives et dispositions à prendre en cas d'alerte cyclonique.

1) Définition des responsabilités

Les normes de construction des quais et des mouillages sont conformes aux règles en vigueur.

En cas de cyclone, la Marina Bas-du-Fort rappelle à son aimable clientèle qu'en aucune façon les installations mises à disposition ne sont prévues pour résister à des phénomènes naturels d'une telle amplitude.

En conséquence, les clients ne pourront se prévaloir contre la Marina Bas-du-Fort des pertes partielles ou totales, dommages ou avaries aux navires ou à tout autre bien des usagers, qui seraient occasionnés par la disparition partielle ou totale des structures et installations portuaires, ni en cas de chute de bateau sur la zone technique en cas de phénomène météorologique sévère.

L'assurance contre le risque cyclone n'étant pas obligatoire, votre attention est attirée sur les risques encourus du fait des bateaux appartenant à des tiers.

2) Mesures conseillées

- Pour les petites unités, il est possible d'effectuer la mise à terre. L'élévateur à bateaux fonctionnera normalement en journée, dans la limite des places disponibles, et au plus tard jusqu'à la phase de pré-alerte ORANGE.

- Pour assurer une meilleure stabilité, les têtes des épontilles de calage devront être reliées entre elles, en vis-à-vis, par dessous la coque du bateau.

La marina ne peut garantir ni le calage, ni la mise à disposition de plots de fixation.

- La Mangrove dans la Rivière Salée peut présenter également une garantie de sécurité en cas de cyclone. Le tirant d'eau maximum pour y accéder est limité à 2 mètres (seuil maxi devant la Pointe Morne Savon), le tirant d'air sous le pont de la Gabarre (au Sud) est de 4 mètres environ, celui de l'Alliance (au Nord) de 10 mètres environ.

- Par contre, le mouillage forain est strictement interdit dans le Lagon Bleu à la marina. Les fonds de vase y sont de mauvaise tenue.

- Pour les unités restant à quai (limitées à 30 tonnes maxi), il faudra prendre en compte les éléments suivants :

- Le vent pourra souffler (selon l'axe de passage du cyclone) alternativement dans toutes les directions et en rafales.
- La dépression peut provoquer une élévation du niveau des eaux dans la Marina qui peut atteindre 1.50 mètres, voire plus.

Pour les unités demeurant à quai, aux risques et périls des propriétaires, il conviendra :

- **De vérifier** l'état des taquets d'amarrage des bateaux, cela pouvant être fait rapidement dès maintenant, et s'assurer du bon état des amarres. Il est bon de reprendre l'amarrage sur des points forts comme le mât, les winches ou le guindeau.

- **De frapper** les amarres directement sur la chaîne ou la manille de la bouée de mouillage (en-dessous de la bouée pour les postes équipés de bouées à tige).

- **De doubler** les amarres et idéalement d'en assurer l'élasticité par l'interposition de pneus, ou tout autre dispositif amortisseur d'amarres, qui éviteront qu'elles ne rompent dans les rafales à cause d'une tension trop violente. Le tout étant convenablement souqué et repris sur plusieurs points différents (taquets, anneaux...). Le diamètre sera correctement apprécié (*voir tableau*).

Longueur bateau	Diamètre cordage
5 m à 10 m	10 - 12 mm
10 m à 12 m	14 - 16 mm
12 m à 14 m	18 - 20 mm
14 m à 16 m	22 - 24 mm

Attention ! La montée des eaux sur les amarres exagérément souquées peut entraîner leur rupture (tension supplémentaire). Pour éviter ce risque, l'amarre doit être frappée loin du bateau. Toutefois, un amarrage profond limitera le déplacement latéral du bateau. Le placement des voiliers en quinconce est également efficace (pour éviter l'enchevêtrement des mâts notamment).

- **D'écarter** le bateau du quai, si possible des bateaux voisins et en se garantissant par ailleurs avec un maximum de défenses surdimensionnées amarrées entre elles, en vis-à-vis, par dessous la coque du bateau (éviter les pares-battages volants).

- **De mouiller** une ancre aussi loin que possible pour tenir la pointe des bateaux amarrés sur catway.

Cette mesure est obligatoire pour les multicoques stationnés en bout de ponton au Lagon Bleu.

- **D'enlever** sur le pont tout ce qui peut provoquer un fardage supplémentaire (voiles, bôme, bimini et taud, annexe, survie ...)
- **Fermer** toutes les vannes de coque, enlever les manches à air...

Pour les petits voiliers et bateaux à moteur, ne pas oublier que les fortes pluies accompagnant les cyclones peuvent rapidement faire couler l'embarcation.

Des pompes électriques et automatiques peuvent prémunir contre ce danger (vérifier leur bon état de fonctionnement).

Attention toutefois aux coupures de courant : vérifier régulièrement la charge des batteries !

- **Les bateaux sur lift** devront être aussi sanglés aux pieux du lift de façon à éviter que les balancements excessifs provoqués par les rafales de vent ne cisailent les câbles de levage.

Attention à l'assiette du bateau pour l'évacuation de l'eau, toute surcharge pouvant le faire basculer ou provoquer la rupture des poutres.

Ces mesures ne sont ni exhaustives, ni limitatives et ne doivent pas être considérées comme des parades absolument sûres.

Observation : *Passer le cordage dans un bout de tuyau d'arrosage au niveau du point de ragage.*

3) Déclenchement de ces opérations :

Elles doivent être réalisées au plus tard au déclenchement de la pré-alerte cyclonique (ORANGE).

Toutefois, afin de laisser libre la sortie des bateaux souhaitant quitter le Port, aucune amarre ni aucun bateau ne devra entraver la sortie jusqu'à H -8, déclenchement de l'alerte cyclonique (ROUGE). Pour cela, les amarres traversantes pourront, par exemple, être lestées et relâchées dans l'attente afin de laisser le passage.

Les plaisanciers qui souhaiteront quitter la Marina devront l'avoir fait au plus tard à H -8 ; au delà et compte tenu du cas de force majeure, la libre manœuvre ne pourra plus être garantie.

Dans tous les cas, l'amarrage au ponton carburant est strictement interdit.

4) Assurance :

Pour les bateaux séjournant dans la Marina, il faut être couvert au minimum pour :

- Dégâts causés aux ouvrages du Port
- Renflouement et/ ou retirement de l'épave en cas de naufrage du navire
- Dégâts causés aux tiers

Il est fortement conseillé de contracter une assurance couvrant le risque cyclonique.

5) Dispositions générales en cas de phénomène

En cas de nécessité, toutes les précautions prescrites par la Marina doivent être prises.

La Capitainerie à toutes qualités pour apprécier si le départ d'un ou plusieurs bateaux est rendu nécessaire par les circonstances.

La Capitainerie doit pouvoir, à tout moment, requérir le propriétaire de navire ou, le cas échéant, l'équipage ou le gardien pour déplacer son navire en cas de besoin.

La Capitainerie est qualifiée pour effectuer ou faire effectuer en tant que de besoin, les manœuvres jugées nécessaires, aux frais exclusifs du propriétaire, sans que la responsabilité de ce dernier ne soit en rien dérogée.

Au cas où vous seriez dans l'impossibilité de déplacer ou sécuriser votre navire, la Marina Bas-du-Fort décline toute responsabilité pour tout dommage conséquent aux intempéries.

Rappel :

Pendant le déroulement des opérations, nous vous demandons de limiter au maximum les échanges sur la VHF canal 9 (Marina Bas-du-Fort).

Le canal 12 est exclusivement réservé au trafic commercial du Grand Port Maritime de la Guadeloupe.

Pour renseigner les plaisanciers sur la progression du cyclone, les bulletins spéciaux, images satellite et prévisions de trajectoire seront affichés à la Capitainerie de la Marina qui est en liaison permanente avec les services de Météo France.